

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 87-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	8/12/2017
Présents	18
Absents	5
Procurations	0
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : Aucune.

Absents : LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Achat par la commune d'une parcelle cadastrée section D n° 196

La parcelle cadastrée section D n°196, située en bordure de l'Hers au lieu-dit La Baraque, mise en vente par un administré pour la somme de 15 000 €, jouxte un terrain appartenant déjà à la commune.

Cet achat permettrait donc d'agrandir la surface publique, d'aménager les berges de l'Hers, d'améliorer l'espace halte équestre ainsi que le sentier pédestre qui traverse cette parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

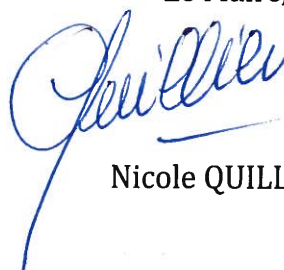
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(Claudine SARRAIL quitte la séance et ne prend part au vote)

- **Approuve** l'achat par la commune de la parcelle cadastrée section D n°196 sise au lieu-dit La Baraque, en bordure de l'Hers, pour la somme de 15 000 € ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2017 ;
- **Charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



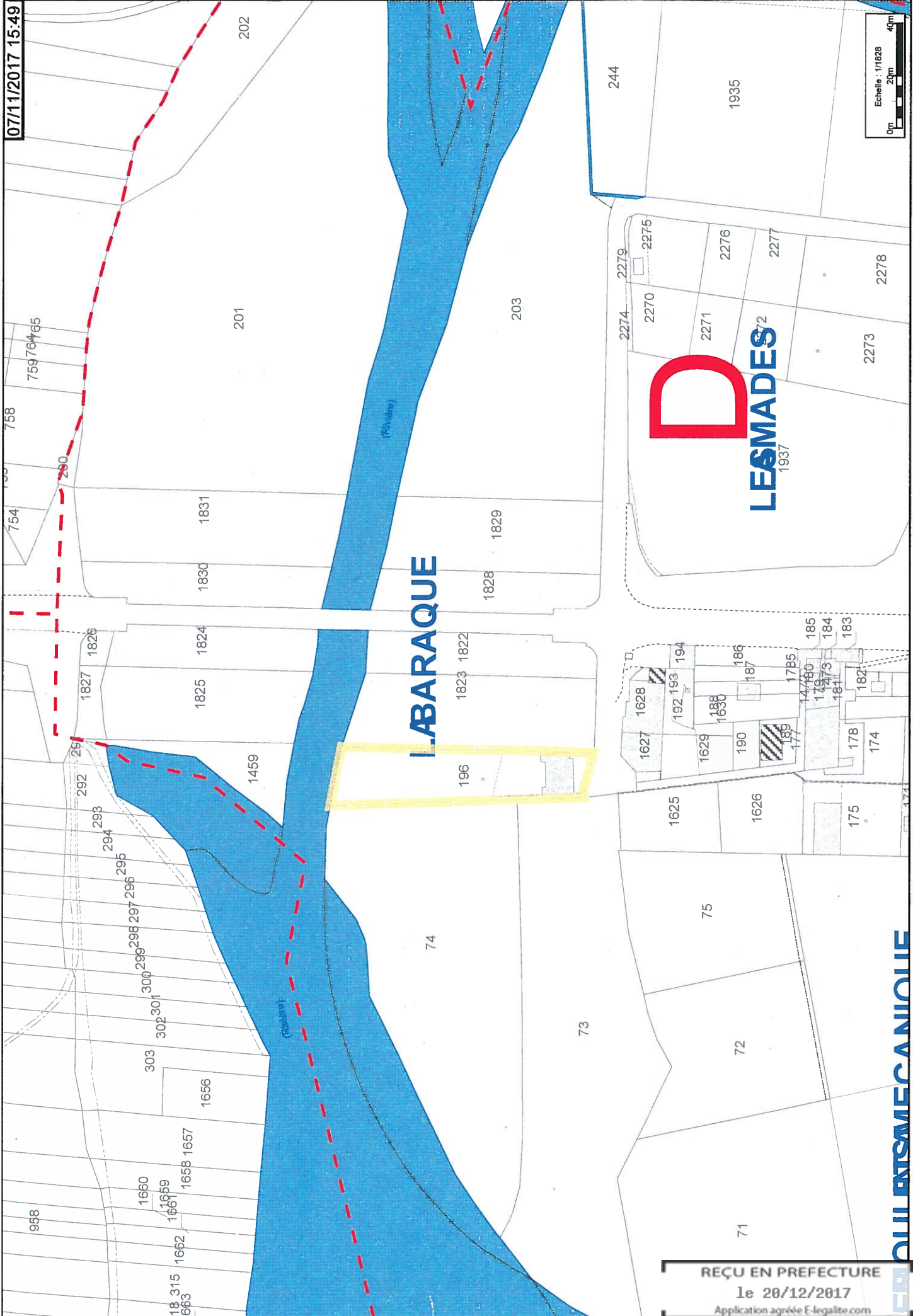
REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2017

Application agréée E-legalite.com

07/11/2017 15:49

Echelle : 1/1828
0m 20m 40m



D
LESMADES
1937

LABARAQUE

EQUIPEMENT MECANIQUE

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2017
Application agréée E-legalite.com